



EDITO

Quel avenir pour nos marais ? La question revient incessamment à l'esprit ... Quels scénarii envisager pour les prochaines décennies devant les grands enjeux environnementaux auxquels nous allons devoir faire face : adaptation au changement climatique, difficulté à préserver la ressource en eau, diminution généralisée de la biodiversité, maintien de l'activité d'élevage extensif ... ?

Au niveau normand, les marais de la Dives contribuent largement à la fonction de refuge pour la biodiversité (en témoigne l'avancée de l'inventaire naturaliste répertoriant plus de 1800 espèces depuis l'année 2000). A l'heure où la COP 15 fait le constat que les zones humides sont toujours en voie de régression inquiétante, n'est-il pas grand temps d'engager une politique de préservation et de valorisation volontariste pour les marais de la Dives ?

Les stratégies pour la biodiversité doivent se concentrer sur le maintien des espèces phares des marais de la Dives tout en préservant leur « habitat ». C'est par l'implication de l'ensemble des acteurs des marais (éleveurs-agriculteurs, gabionneurs, pêcheurs, collectivités, associations naturalistes ...) que celles-ci pourront porter leurs fruits.

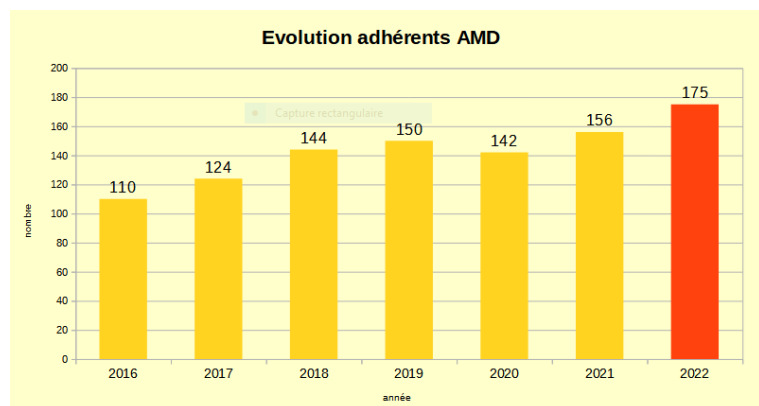
Certains outils existent comme les importantes **M.A.E.C** (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) qui encouragent des pratiques agricoles vertueuses par une aide financière dans le cadre de la Politique Agricole Commune, mais aussi avec l'obtention récente du label « **Territoires de faune sauvage** » par le collectif « Vivre dans les marais », moyennant la mise en place d'une charte de bonnes pratiques.

Même si nos marais n'ont toujours pas la reconnaissance qu'ils méritent en tant que **grand site naturel normand**, espérons, en attendant, que ces différents leviers permettront d'enrayer la disparition de certaines espèces et d'en attirer de nouvelles à l'échelle de notre territoire.

Thierry PITREY

BILAN ACTIVITES 2022

Notre association a atteint les 175 adhérents au cours de l'année 2022, ce qui montre une fois de plus sa capacité à mobiliser ses sympathisants autour de son projet de préservation et de valorisation des Marais de la Dives. Encore merci pour votre confiance.



Un programme d'animation composé de 16 animations sur des thèmes toujours aussi variés a été proposé tout au long de l'année 2022, totalisant **539 participants**.





Un label « Territoires de faune sauvage » pour les marais

Territoires de faune sauvage est un label européen créé en 2005 par la fédération *European Landowners Organization*. Il a pour objectif de valoriser les territoires qui s'engagent et agissent en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles et de la faune sauvage. A ce jour, il regroupe 19 états membres et 360 territoires dont 31 en France.

En tant qu'établissement public chargé de la reconquête de la biodiversité et de la restauration des milieux, l'Office Français de la Biodiversité apporte son expertise technique à ce label.

L'objectif est la gestion concertée entre propriétaires et acteurs publics et privés (associations, scientifiques, entreprises...) et le partage de l'espace entre les différentes activités humaines, sans les cloisonner, tout en favorisant la biodiversité. Ces partenariats public-privé peuvent contribuer à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature et faire la démonstration qu'il existe une vraie contribution à la conservation des espaces naturels hors des espaces sous statut (parcs naturels, réserves naturelles, etc.). Ce label est attribué pour 5 ans.

C'est le collectif « Vivre dans les marais » qui porte le label pour les marais de la Dives, épaulé par la FDC14. Ce collectif est constitué de 125 adhérents, propriétaires ou gestionnaires de 2700 ha dans les marais. Un projet de charte de bonnes pratiques

Les MAEC constituent un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et maintenir des pratiques vertueuses là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

A l'image de la diversité des territoires, les MAEC sont multiples pour répondre aux enjeux :

- entretenir les éléments paysagers : haies, arbres, mares ;
- gérer les prairies de manière plus extensive (dates de fauche, chargement, absence de fertilisation ou encore l'utilisation de matériel spécifique comme des barres d'effarouchement, etc.) ;
- réduire les produits phytosanitaires ;
- prendre un engagement sur plusieurs thématiques.

La nouvelle programmation (2023-2027) de la PAC va donc permettre de reconduire les MAEC sur le territoire des Marais de la Dives afin de faciliter le maintien de l'activité d'élevage sur le site. Pour rappel, l'objectif de ce dispositif est de proposer aux agriculteurs volontaires d'adopter des pratiques agricoles extensives en échange d'une rémunération.

Contrairement à la précédente programmation, deux types de MAEC pourront être contractualisés sur l'ensemble des parcelles des Marais de la Dives et seules les parcelles classées en zone humide seront éligibles à la totalité des MAEC proposées. 2454 ha ont déjà été engagés dans ces mesures jusqu'en 2022 et les exploitants auront la possibilité, en 2023, de renouveler leurs contractualisations sur cette surface mais aussi d'engager de nouvelles parcelles dans le dispositif.

Comme les années précédentes, l'engagement dans une MAEC n'est pas obligatoire, la contractualisation se fait sur la base du volontariat pour une durée de 5 ans et les MAEC proposées par France Nature Environnement Normandie (FNEN) seront seulement à enjeux localisés (le cahier des charges s'applique seulement à une parcelle).

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Julien BENOIST au 02.31.38.25.60 ou au 07.49.15.36.87.

sera mis en chantier prochainement et fera l'objet de groupes de travail thématiques, auxquels l'AMD sera invitée à participer en tant que partenaire technique. Pour en savoir plus : <https://territoiresdefaunesauvage.com>



Cette période est marquée par :

- Une **Avocette élégante** notée le 15/12 après une première nidification certaine exceptionnelle de 9 couples, en particulier à la réserve de St-Samson.
- Une population d'au moins 74 **Echasses blanches** notées en août après une nidification d'au moins 24 couples.
- Maximum de 29 **Ibis falcinelles** observés le 19/08 sur quelques gabions de Janville/Saint-Pierre-du-Jonquet.
- Passage migratoire d'un **Phalarope à bec large** le 9/11 sur un gabion où il est resté quelques jours.
- 5 **Busards Saint-Martin** ont été notés au dortoir le 10/12 et 8 **Busards des roseaux** explorent les marais à la recherche des petits rongeurs.
- Présence exceptionnelle de 8 **Oies rieuses** en hivernage à la réserve de Saint-Samson depuis le 2/11.
- Lors du comptage hivernal, 180 à 200 **Cigognes blanches** et 1 **Cigogne noire** ont été recensées ainsi que 101 ardéidés (Hérons garde-bœufs, Grandes aigrettes et Aigrettes garzettes), baisse importante chez les Hérons garde-boeufs probablement due à la période de froid qui les a repoussés vers le sud-ouest.
- 150 **Pluviers dorés** ont été observés le 9/11 à Saint-Samson.
- Le comptage du 18/11 à la réserve de Saint-Samson a donné plus de 2000 canards de surface surtout **Sarcelles d'hiver** et **Canards colvert** et 552 **foulques macroules**.
- Enfin est arrivé le 11/12 et toujours présent au 18/12, le **Pygargue à queue blanche**, grand aigle européen qui peut atteindre 2,40m pour la femelle ! Un autre immature avait déjà hiverné en 2017-2018.
- Une **Buse pattue** a également fait son apparition (première donnée pour les marais de la Dives) le 2 janvier dernier.

(Observations communiquées par le groupe « Biodiversité » de l'AMD)



Pygargue à queue blanche
Photo Marc Deflandre

ACTIVITE NICHOURS POUR LES RAPACES, bilan 2022

18 nichours pour Effraie des clochers et 6 nichours pour Chevêche d'Athéna ont été visités les 25 et 26 juillet 2022.

34 jeunes effraies se sont envolées au cours de l'année pour repeupler les marais de la Dives. Quelques nichées doubles ont été constatées.

Ce sont au total 48 nichours qui ont été posés dans les marais au cours des 3 dernières années, dont :

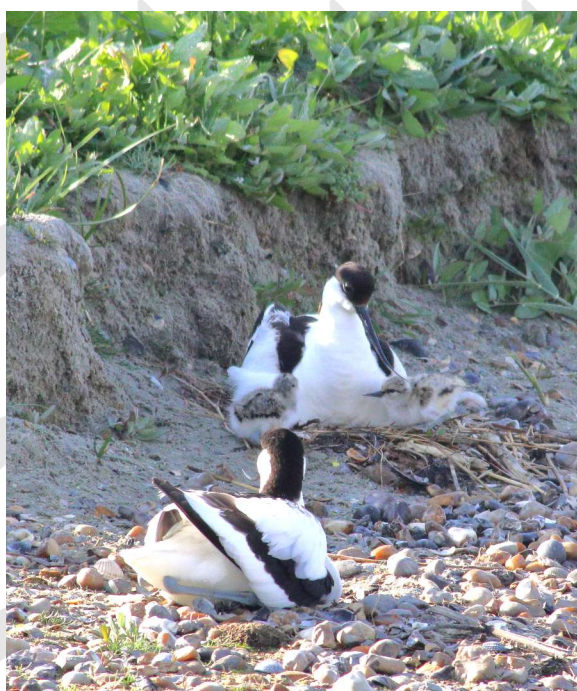
- 6 pour Faucons crécerelles
- 24 pour Effraies des clochers
- 18 pour Chevêches d'Athéna

Zoom sur l'Avocette élégante nouvelle espèce nicheuse dans les marais de la Dives.

Ce printemps-été 2022, 9 couples d'Avocettes élégantes ont niché de façon certaine dans les marais de la Dives. Une première !

En Normandie, elles se reproduisent dans quatre sites (Estuaire de la Seine, Baie d'Orne, baie des Veys et baie du Mont Saint-Michel), au totalisant 81 à 114 couples. Il est raisonnable d'en supposer que la petite population des marais de la Dives (9 couples certains) provient du noyau de la baie d'Orne. Peut-être dérangés par des travaux, les couples d'**Avocettes élégantes**, espèce très opportuniste, ont profité des zones sans végétation ou à végétation rase pour installer leur nid au sol à proximité des mares de la réserve ornithologique de Saint-Samson. Les observations montrent que l'Avocette élégante, comme l'Echasse blanche, recherche un secteur avec présence de l'eau pour nicher.

L'idéal, bien évidemment, serait que, sur les 250 mares de chasse, un bon nombre garde un peu d'humidité et des zones d'herbe rase afin d'accueillir ces magnifiques limicoles en période de nidification. Nous lançons un appel aux gabionneurs !



Avocettes élégantes – photo Quentin Trével

CQFD

Y a-t-il trop de cigognes dans nos marais ?

De plus en plus fréquemment, on entend dire qu'il y aurait trop de cigognes dans les marais de la Dives et qu'une des conséquences visibles serait la baisse des effectifs de grenouilles. Méfions-nous d'affirmations un peu exagérées parfois.

Si nous avons une telle population, cela serait plutôt bon signe, la présence de la Cigogne blanche, comme celle d'autres échassiers, témoignant d'une nourriture suffisamment abondante et variée pour s'y reproduire. Le régime alimentaire de la Cigogne blanche est surtout composé de vers de terre, criquets, sauterelles, dytiques, mulots, campagnols, musaraignes, grenouilles, escargots, limaces, et parfois quelques têtards. Or ce prédateur peut aussi être considéré comme un auxiliaire de l'homme, intervenant dans la régulation des petits rongeurs ou certaines espèces d'insectes ravageurs. Quant aux menaces qui pèsent sur nos populations de grenouilles, il faudrait aussi probablement en chercher les causes du côté du réchauffement climatique et du pompage d'eau parfois excessif en été dans les fossés et canaux. Et s'il n'y avait plus assez de nourriture pour nos cigognes ... on peut parier que celles-ci sauront se réguler d'elles mêmes avec le temps !

PROTECTION DE L'ABEILLE NOIRE

Le projet qui avait été mis en attente est en cours de réactivation avec l'organisation prochaine d'une **conférence sur l'abeille noire** destinée au grand public et aux apiculteurs amateurs locaux, à **Cambremer le vendredi 14 avril**. Celle-ci proposera de découvrir les spécificités biologiques de l'abeille noire et permettra de comprendre l'intérêt de mettre en place des mesures de protection pour cette espèce. Ce sera aussi l'occasion de présenter un projet d'aire de protection à partir d'un rucher expérimental situé à cheval sur le Pays d'Auge et les marais de la Dives.
Rdv au Foyer Rural Familial de Cambremer à 20h00.

INVENTAIRE FAUNE ET FLORE

La nouvelle plaquette de synthèse après 3 ans d'inventaire naturaliste sur les marais de la Dives vient tout juste de sortir (Téléchargeable sur notre site).



INFOS PRATIQUES

Que faire si vous trouvez un animal blessé : infos sur <https://parcanimalierdeladameblanche.fr/sos-animal-ble> sse-centre-sauvegarde-faune-sauvage ou contacter les gardes de l'OFB à : sd14@ofb.gouv.fr

Fermeture de la chasse au gibier d'eau 2023 : Cette année, la chasse au gibier d'eau ferme le 31 janvier sur le DPM (Domaine Public Maritime) et sur les plans d'eau et marais.

VIE ASSOCIATIVE

Nos prochains rendez-vous :

- Réunion du Conseil d'Administration le **2 février 2023** (élection du nouveau bureau)
- Prochaine Newsletter début juillet 2023

Pour nous contacter :

Siège social : Les Amis des Marais de la Dives—Mairie—place Quellec - 14670 TROARN
Email : amdives14@gmail.com — Tél : 06 89 19 05 99
Page Facebook : <https://www.facebook.com/amisdives/>
Site Internet : www.amdives14.com

Prochaines animations (programme téléchargeable sur notre site Internet) :

- le 4 février : Journée Mondiale des Zones Humides à la réserve de Saint Samson
- le 2 mars : 2 conférences sur les marais de la Dives à la Sall'in à Cabourg (14h30 et 18h00)
- le 4 mars : expo et conférence sur les marais de la Dives à la salle des fêtes de Cléville
- le 25 mars : visite de la pisciculture à Méry-Bissière
- le 8 avril : sortie-nature de Petiville à Robehomme
- le 14 avril : conférence sur l'abeille noire au foyer rural de Cambremer
- le 13 mai : sortie-nature dans le marais de Chicheboville-Bellengreville
- le 3 juin : Journée des marais à Hotot-en-Auge